



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

COVID-19 – L'AREQ salue la décision du gouvernement du Québec de mettre fin aux frais de livraison de repas dans les résidences pour aînés

Québec, le 27 mars 2020 – L'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) se réjouit de la décision de la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, Marguerite Blais, d'intervenir auprès des résidences privées pour aînés afin de faire cesser la pratique des « frais cabaret » durant le temps de la crise de la COVID-19.

« Plusieurs résidences privées du Québec pouvaient charger jusqu'à 7 \$ pour apporter un repas dans les unités locatives. Or, le gouvernement a récemment exigé des mesures de confinement pour les personnes âgées de plus de 70 ans qui vivent en résidence. La livraison de repas n'est donc plus un luxe, mais une nécessité. Dans ce contexte, il était crucial de cesser de facturer pour ce service », souligne Lise Lapointe, présidente de l'AREQ.

Plus tôt cette semaine, l'AREQ et d'autres associations de défense des droits des personnes âgées avaient [vivement dénoncé cette situation](#). Il s'agit donc d'un gain important pour l'AREQ et pour les personnes âgées qui se voient dans l'obligation de rester confinées dans leur résidence.

Respectons les mesures de confinement

Enfin, rappelons que les personnes âgées sont plus à risque dans cette crise. Les récents décès survenus au Québec le démontrent clairement. L'AREQ tient ainsi à réaffirmer l'importance que l'ensemble des citoyennes et citoyens contribuent à l'effort collectif demandé par le gouvernement du Québec pour freiner la propagation de la COVID-19. L'Association applique d'ailleurs rigoureusement les directives gouvernementales et en assure la diffusion auprès de ses membres.

À propos de l'AREQ

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et des retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte plus de 59 000 membres dans l'ensemble des régions du Québec. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

-30-

Source : Samuel Labrecque, conseiller en communications
Cell : 418 802-1357 / Courriel : labrecque.samuel@areq.lacsq.org